



Mes droits sur la maison suite à une separation

Par **angie**, le **28/01/2013** à **12:59**

Bonjour,rrnrJe suis séparée depuis bientôt trois ans de mon ex concubin. Depuis tout ce temps j'ai pris en charge les credits que nous avons en commun que ce soit pour la maison ou pour le crédit travaux.Depuis ce jour et malgré plusieurs relances de ma part il a laissé des affaires dans notre maison.rnIl a dit (via son avocate lors du jugement pour la garde de notre fille) qu'il m'avait laissé la totalité des meubles en partant.rnJ'ai déménagé depuis septembre pour mettre la maison en vente. Je voudrais savoir s'il était possible de l'obliger à payer la moitié du prêt maison avec moi jusqu'à la vente de cette dernière et si je peux récupérer ses affaires laissées chez nous puisque depuis trois ans ça n'a pas bougé.rnrnCordialement.rnAngie

Par **amajuris**, le **28/01/2013** à **13:45**

bjr,rncomme vous êtes co-emprunteur si l'un ne paie pas c'est l'autre qui doit payer.rndonc difficile de l'obliger à payer.rnvotre seule solution c'est de demander à récupérer votre investissement à la vente de la maison.rnen l'absence d'accord avec votre concubin, vous serez contraint de saisir le tribunal.rnpour éviter tout litige il faut que la répartition du bien dans l'acte de propriété soit le reflet réel du financement.rnunion libre = séparation libre.rncdt